

CHARTRE INFORMATIQUE DU COLLEGE DE LA MONTCIENT

Définition

1. Cette charte est un code de bonne conduite entre tous les utilisateurs de l'informatique au collège. Elle est destinée à faciliter l'accès de tous à l'outil informatique et à sécuriser le travail de chacun par l'intermédiaire du serveur pédagogique SambaEdu.
2. Elle s'applique à tout utilisateur, élève, enseignant ou autre personnel membre de la communauté scolaire.
3. Chaque utilisateur est responsable de l'outil informatique dont il se sert et des activités et travaux qu'il réalise.

Obligations et devoirs : rappel à la loi

Tout utilisateur de l'outil informatique au collège s'engage à respecter la loi française, notamment :

- le Code Civil (1804)
- la loi sur la liberté de la presse (29 juillet 1881)
- la loi Informatique et Libertés (6 janvier 1978)
- la loi sur la communication audiovisuelle (29 juillet 1982, modifiée en 1986)
- la loi sur l'orientation et l'éducation (article 10, 10 juillet 1989)

Conditions d'accès au matériel informatique et à Internet à l'intérieur de l'établissement

	DROITS	DEVOIRS
<i>Matériel</i>	- Chaque élève a le droit d'utiliser le matériel informatique et de se connecter à Internet, dans le cadre d'activités pédagogiques.	- L'accès aux équipements informatiques du collège ne peut se faire <u>sans l'accord et la présence d'un adulte encadrant les activités des élèves.</u> - L'utilisateur s'engage à <u>prendre soin du matériel et des locaux</u> , ainsi qu'à <u>respecter les consignes d'utilisation.</u> - Tout support multimédia amovible (ex : clé USB) utilisé dans le cadre d'activités pédagogiques ne devra comporter que le fichier demandé. Dans le cas contraire, l'adulte encadrant se réserve le droit de refuser le support.
<i>Espace de travail personnel</i>	- Les élèves ont le droit d'utiliser <u>l'informatique au collège pour travailler.</u> - L'utilisateur a à sa disposition un espace de travail personnel. - Tout utilisateur dispose d'une <u>session personnelle permettant la sécurisation et la confidentialité de ses données</u> dans les fichiers autorisés. - Tout utilisateur a le droit d'accéder aux logiciels installés sur sa session Samba Edu. Attention : <u>Un contrôle du contenu de cet espace peut être réalisé à tout moment par l'administrateur du réseau et un membre de l'administration, en présence de l'utilisateur.</u>	- L'utilisateur s'engage à <u>ne pas s'approprier d'autres identifiants que les siens</u> , à ne pas modifier ou effacer les données enregistrées par un autre utilisateur. Tout accès aux documents d'autrui doit avoir été autorisé au préalable. - L'utilisation de l'informatique au collège est <u>strictement réservée aux activités scolaires</u> et éducatives de formation, d'information et de communication. - <u>Aucun téléchargement d'applications, de documents ou d'images</u> n'est autorisé sans l'accord de l'adulte encadrant . - L'utilisateur s'engage à <u>ne pas recourir à des programmes destinés à contourner la sécurité ou modifier la configuration des machines.</u> - L'utilisateur s'engage à <u>ne pas consulter des sites interdits dans l'établissement</u> (chat, blogs, sites de jeux, de rencontres, etc). L'adulte encadrant se réserve le droit d'autoriser l'accès à certains sites <u>dans le cadre d'activités pédagogiques.</u> - En cas de production de documents, les textes, les images, les sons doivent être <u>libres de droit ou diffusés avec l'autorisation de leur auteur</u> en mentionnant celui-ci.
<i>Respect de la vie privée</i>	- Tout utilisateur a le droit <u>au respect de sa vie privée et à la protection de ses informations personnelles.</u>	- L'utilisateur s'engage à ne pas publier d'informations, d'images ou de vidéos de quiconque sans avoir obtenu son accord au préalable.
<i>Messagerie du collège</i>	- Tout utilisateur dispose d'une adresse mail du type xxx@clg-gaillon-montcient.ac-versailles.fr Le collège décline toute responsabilité quant au contenu des messages échangés en dehors du temps scolaire.	- Tout utilisateur s'engage à <u>ne pas publier de documents à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, xénophobe ou incitant à la haine.</u> - L'accès aux autres boîtes aux lettres personnelles est interdit dans l'enceinte du collège.

Sanctions – Punitions

Attention : l'accès au matériel informatique et à une connexion Internet dans l'établissement est un droit, et non un dû. Tout abus constaté entraînera une des sanctions suivantes, selon la gravité des faits : punition, heure(s) de retenue, suspension temporaire d'accès aux outils TICE, journée(s) d'exclusion, voire conseil de discipline pouvant conduire à l'exclusion définitive de l'établissement. En outre, l'utilisateur s'expose aux poursuites judiciaires prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique du collège de la Montcient et m'engage à la respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues.

Je reconnais également avoir été informé(e) que des dispositions techniques (contrôle lors des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes, etc) ont été prises afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente Charte.

Date :

Date :

Signature du responsable légal,
(précédée de la mention « Lue et approuvée ») :

Signature de l'élève
(précédée de la mention « Lue et approuvée ») :